

DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTÉ MENTALE
Département Parcours des Personnes Âgées

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES
SOLIDARITES

ARRETE N° ARS-PDL/DASM/PPA/ 72-2025/72
N° CD : *Arrêté n° 25/4853 du 21 AOUT 2025*

portant autorisation d'extension de 2 places d'hébergement temporaire en faveur de l'établissement
d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Anaïs de Loir-en-Vallée géré par la
Fondation ANAÏS - PARIS

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
DES PAYS DE LA LOIRE**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L 313-1, L 313-2 et L 313-3 fixant les dispositions en matière d'autorisation de création, d'extension ou de transformation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** l'article L313-1-1 du CASF précisant les modalités d'exonération de la procédure d'appels à projet dans le cadre d'autorisation de création, de transformation et d'extension d'établissements ou de services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L. 312-1 ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret du 15 février 2023 portant nomination de Monsieur Jérôme JUMEL en qualité de Directeur général de l'ARS des Pays de la Loire, à compter du 27 février 2023 ;
- VU** l'arrêté N°ARS-PDL/DG/2025-030 du 25 mai 2025 portant délégation de signature à Madame Elodie PERIBOIS, Directrice de l'autonomie et de la santé mentale de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire ;
- VU** l'arrêté conjoint n°ARS-PDL/DAS/DASM-PA/R38-2016/72 et N DEPARTEMENT 17/2724 en date du 19 septembre 2017 portant renouvellement d'autorisation de l'EHPAD Le Tusson – LA CHAPELLE GAUGAIN géré par l'association ANAIS - ALENCON ;
- VU** le décret en date du 21 octobre 2019 portant reconnaissance d'une fondation comme établissement d'utilité publique par transformation d'une association ;
- VU** l'arrêté n°ARS-PDL/DOSA/DPPA/N10-2024/72 et N° DEPARTEMENT 24/2466 portant extension de 2 places du Pôle d'Activités et de Soins Adaptés et transformation de l'unité Alzheimer en 12 places pour personnes handicapées vieillissantes de l'EHPAD Anaïs Le Tusson à La Chapelle-Gaugain/ Loir-en-Vallée géré par la fondation ANAÏS ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration de l'établissement portant sur l'extension capacitaire de l'établissement en date du 20 mai 2025 ;

CONSIDERANT la capacité de l'établissement à mettre en œuvre de manière immédiate ces places supplémentaires ;

SUR proposition de la Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire ;

SUR proposition du Directeur général des Services du Département de la Sarthe ;

ARRETEMENT

Article 1 : Une autorisation d'extension de 2 places d'hébergement temporaire est accordée à compter du 1er juin 2025, portant la capacité globale de l'établissement à :

- 77 places d'hébergement permanent
- 2 places d'hébergement temporaire

Article 2 : Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) comme suit :

N° FINESS juridique	750065591
Dénomination	FONDATION ANAÏS
Adresse siège social	134 rue d'Aubervilliers 75019 PARIS
Statut juridique	63
SIREN	775629272
N° FINESS entité géographique	720000017
Dénomination	EHPAD ANAÏS DE LOIR EN VALLÉE
Adresse	3 rue du Tusson – La Chapelle Gaugain 72340 LOIR EN VALLÉE
Code catégorie établissement	500
Numéro SIRET	77562927200409
Mode fixation tarif	45
Hébergement permanent personnes âgées dépendantes	
code discipline d'équipement	924
code mode de fonctionnement	11
code clientèle	711
capacité autorisée	53 places
Hébergement permanent personnes handicapées vieillissantes	
code discipline d'équipement	924
code mode de fonctionnement	11
code clientèle	702
capacité autorisée	24 places
Hébergement temporaire personnes âgées dépendantes	
code discipline d'équipement	657
code mode de fonctionnement	11
code clientèle	711
capacité autorisée	2 places
Pôle d'Activités et de Soins Adaptés	
code discipline d'équipement	961
code mode de fonctionnement	21
code clientèle	436
capacité autorisée	14 places

Article 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance des autorités administratives compétentes en application des dispositions de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr;

Article 5 : La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale, le Directeur général des Services du Département de la Sarthe, et le Président de l'organisme gestionnaire de la structure concernée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire et de la Préfecture de la Sarthe ainsi que sur le site internet du Conseil Départemental de La Sarthe www.sarthe.fr.

Fait à Nantes, le

Pour le Directeur général de l'Agence Régionale
de Santé des Pays de la Loire
et par délégation,



La Directrice de l'Autonomie et de la Santé Mentale
Élodie PERIBOIS

Le Président du Conseil Départemental
de la Sarthe



Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception au contrôle de légalité le :
et de sa publication ou notification le : 21 AOUT 2025